

## K2 ESCALADE ET BADMINTON – REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Toute personne participant à l'une des activités du club déclare que rien ne s'oppose médicalement à la pratique de celle-ci.
2. Toute personne en règle de cotisation est automatiquement assurée en responsabilité civile et accidents corporels pour l'activité.
3. Le comité se décharge de toute responsabilité lors d'un accident pour des joueurs ou grimpeurs qui ne sont pas en ordre d'affiliation (absence de fiche d'inscription, absence d'assurance, absence de paiement, ...).
4. Toute cotisation doit être réglée sous quinzaine.
5. Les abonnements souscrits et non-absorbés ne font pas l'objet d'un remboursement, sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation du comité ou de son représentant.
6. Tout utilisateur de la salle prendra toutes les précautions requises afin d'assurer sa propre sécurité et celle des tierces personnes.
7. Une attitude décente et sportive est obligatoire.
8. Une surveillance générale est assurée, mais un encadrement individuel ne peut être garanti.
9. Tout enfant de moins de 12 ans doit être accompagné d'une personne adulte qui prendra en charge son encadrement.
10. Le club se décharge de toute responsabilité en dehors des horaires du club et en dehors des infrastructures du club.
11. Aucune boisson sucrée ou alcoolisée ne sera acceptée dans la salle.
12. Tout prêt de matériel sera octroyé contre le dépôt de la carte d'identité.
13. L'accès à la salle ne sera autorisé que muni de chaussures de sport propres et pour salle, c'est-à-dire avec semelles claires ne laissant aucune marque sur le revêtement.
14. Tout utilisateur respectera le matériel mis à sa disposition, l'emploiera à bon escient et l'utilisera avec soin, sous peine d'indemnisation.
15. Toute personne est responsable du matériel qu'elle apporte et est présumée apporter du matériel en état de fonctionnement.
16. Tout utilisateur montera le matériel en début de séance et démontera le matériel en fin de séance.
17. Il est interdit à qui que ce soit de changer ou modifier un quelconque appareil ou une voie sans autorisation préalable d'un membre du comité.
18. Le comité ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès ou d'écarter de la salle en cas de surabondance.
19. Le comité ou son représentant se réserve le droit d'exclure de la salle et, le cas échéant, d'exclure du club, immédiatement et définitivement, toute personne troublant l'ordre du club. Sans être exhaustif, personnes asociales, turbulentes, violentes, ...
20. Le comité décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de quelque matériel ou objet, aussi bien dans la salle que dans les vestiaires.
21. Tout membre pris à voler sera, immédiatement et définitivement, exclu de la salle et du club.
22. Le comité se réserve le droit de modifier, à tout moment, sans préavis et avec effet immédiat, les horaires, les tarifs et le présent règlement.
23. Toute personne qui enfreindra ce règlement se verra refuser l'accès à la salle et ce, sur le champ, et, le cas échéant, sera exclue du club. Dans ce cas, le prix l'abonnement ne sera pas remboursé.
24. Tout assurance se fera sur « huit » ou « Gri-Gri ». Pour le grimpeur, le nœud en « huit » est obligatoire.
25. L'escalade en tête sera autorisée après acceptation du responsable de salle. Il est obligatoire de se mousquetonner à chaque plaquette de la voie, les relais en dehors des points prévus ne sont pas permis. Une seule personne par double point d'ancrage (relais).
26. Il est défendu de monopoliser une voie plus de 15 minutes.
27. Tout frottement de corde sur corde est interdit.
28. Toute descente se fera à allure modérée.
29. Toute personne ne traversera pas les terrains de badminton lors de l'utilisation de ceux-ci.
30. En cas de surnombre de joueurs de badminton, les terrains doivent être libérés à la fin de tout match avec une durée maximale de 30 minutes.
31. Chaque entraîneur de badminton se réserve le droit de refuser l'accès à ses entraînements à toute personne qui ne remplirait pas les critères définis par ses soins.
32. Dans le cadre de ses activités, le club organise des séances de photos et vidéos des joueurs et des grimpeurs. Le comité attire l'attention de tous sur le fait que ces photos et vidéos pourront être utilisées à des fins de publications dans notre journal, sur notre site Internet, sur les réseaux sociaux et/ou dans nos brochures didactiques. Toutefois, si vous désirez que ces photos et vidéos ne soient pas utilisées, nous vous prions de bien vouloir en faire la demande expresse auprès du comité.
33. Tout membre du club s'engage à respecter, outre le présent règlement, le règlement de Braine Sports en général et du Champ de la Lune en particulier.
34. Toute personne signant le présent règlement accepte que, dans les limites de la loi, le club traite ses données personnelles, notamment, et sans être exhaustif, en matière d'inscription, d'affiliation aux fédérations sportives, d'assurances, ...
35. Toute personne signant le présent règlement reconnaît en avoir reçu une copie.
36. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Le comité du K2

Le membre du K2

Date + Signature + « Lu et approuvé »